



Garde enfant jour férié

Par jangel19

Bonjour,

La résidence de mes enfants a été fixée chez le papa.

Habituellement je récupère mes enfants le vendredi soir sortie d'école et les ramène à l'école le lundi matin.

Concernant les fériés il est écrit sur le jugement:

"la fin de semaine sera automatiquement prolongée jusqu'au lundi si celui ci est férié et avancée au vendredi si celui ci est férié".

Pour le 1er mai, le père m'a fait la remarque que j'aurai du les récupérer le jeudi soir car vendredi férié.

là, j'ai les enfants sur le week end d'ascension, le jeudi est férié, est ce que cela veut dire que je récupère les enfants le mercredi ?

merci de votre aide

Par yapasdequoi

Bonjour,

Pas du tout. C'est un week end ordinaire : samedi+dimanche.

Le jeudi seulement est férié, ni le vendredi ni le lundi ne sont fériés.

Par jangel19

Merci pour votre réponse.

Concernant le 1er mai, le père dit que son avocate lui a confirmé que j'aurai récupéré les enfants le jeudi soir et non le vendredi comme habituellement, confirmez vous ceci ?

Par yapasdequoi

oui, le 1er mai (et le 8 mai aussi) étaient des vendredis fériés, donc s'applique " avancée au vendredi si celui ci est férié"

Par jangel19

merci beaucoup pour vos lumières.

les jugements ne sont pas très claires c'est difficile quand la situation est toute nouvelle surtout qu'on lit tout et son contraire comme là par exemple concernant le week end de l'ascension on me conseille de récupérer les enfants le mercredi soir...